Jeudi 14 septembre 2023

Participants : Bernard Agulhon Didier Doyelle François Delaunay
Georges Berens Olivier Devès Pascale Chardon

Nous décidons de parcourir le « tronçon est » dans son option « partie basse » qui est au plus près du plan d'eau du barrage.
Départ sur le sentier de Saute cabre. Franchissement de l'arête rocheuse.
Entrer dans l'enclos. Passer sous le mazet en ruine. Descendre dans les terrasses en empruntant les escaliers.
Arrivé en bas à la limite du plan d'eau, suivre (dans le sens du courant) le vague tracé d'une piste datant de la construction du barrage.
Un peu de flou quand on croise le valat principal. Se fier aux rubalises. Nous retrouvons la tracé de la piste.
Celle-ci s'achève quand elle butte sur un aplomb rocheux qui plonge dans le plan d'eau.
Le sentier monte dans le versant tout en se dirigeant vers l'aval de la Cèze. Suivre les rubalises .Franchir les passages escarpés de la barre rocheuse. Des aménagements de marches témoignent que nous suivons un tracé ancien.
Nous retrouvons la trace que nous avions dégagée à la fin du printemps. Nous la suivons jusqu'à l'ancienne route, là où elle plonge dans l'eau.
Remontons par le même tracé, retrouvons l'assise de l'ancien chemin déjà repéré au printemps, et nous rejoignons la route départementale 318.
Retour aux voitures garées au « ball-trap ».

Tout le long de notre « promenade », nous avons confirmé la trace en coupant quelques végétaux avec une serpe, un coupe-coupe et des sécateurs.

Nous décidons de privilégier ce tracé « option basse » plutôt que celui parcouru à mi-pente dans une précédente séance d'exploration.
Certes, ce tracé n'est pas à la portée de tous les publics. La signalétique future devra en informer les usagers.

Conditions météo : beau

Dates des prochaines sorties :

jeudi 28 septembre exploration des sentiers « sud du village » : mazet de gérard Legros, le Claou, le Davaladou....
jeudi 12 octobre
jeudi 26 octobre
jeudi 9 novembre
jeudi 23 novembre
jeudi 7 décembre
jeudi 21 décembre
etc....

Reste à faire :

Envoyer les conventions aux propriétaires des parcelles traversées par le tronçon « ouest » jusqu'au Moulin du Roure.
Après accords des propriétaires, nous pourrons débroussailler à fond.

Préparer les conventions pour les propriétaires des parcelles traversées par le tronçon « est ».

Terminer l'entretien des terrasses dans la partie haute.

Créer des alternatives permettant d'éviter les secteurs inondables, entre l'enclos du mazet et le sentier de Saute Cabre.

Exploration du sentier pouvant être celui qui desservait le site des faïsses depuis la route.